conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067

Version:



permapack

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants: Numéro de l'article 146067/Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L Numéro de l'article 146071/Extincteur ABF-Mousse avec tuyau 6 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Extincteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51 9401 Rorschach Place, Lieu:

Suisse

+41 71 844 12 12 Téléphone: +41 71 844 12 13 Télécopie:

Service responsable de l'information

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Compr. Gas; H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Conseils de prudence: P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Effet narcotique en cas de doses élevées. charge par inhalation de la matière Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067 Remplace la version: 3.0

Version:



permapack

Langue: fr-CH

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

Date d'édition:

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange avec propulseur.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de problème respiratoire, appeler tout de

suite un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter

un médecin.

Contact avec les veux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Administrer

du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif.

En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Phosphore oxydes, Ammoniac, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Alarmer Indications complémentaires:

la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution! Récipient sous pression. Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Alarmer la population - Risque d'explosion. Envisager une évacuation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L



Numéro de matière 146067



6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiquement ou des barrages antipollution). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations

permapack

relatives à l'environnement.

Laver les parties contaminées avec de l'eau.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inhaler les

vapeurs, ni les brouillards de vaporisation.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter coups,

frottements et chocs. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de denrées alimentaires. Maintenir le récipient fermé de manière étanche, température de stockage: max. 50 °C. Protéger du rayonnement solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets systémiques:

DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 20 mg/kg bw/d DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 1,25 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 10 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³

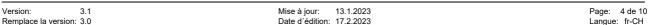
DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 34 mg/m³ DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation: 50,6 mg/m³

DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 67,5 mg/m³

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067



permapack

PNEC: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

PNEC eau (eau douce): 1 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,1 mg/L PNEC sédiment d'eau douce: 4 mg/kg PNEC sédiment, eau de mer: 0,4 mg/kg

PNEC terre: 0,4 mg/kg

PNEC station d'épuration: 200 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la

concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager

lors de la manipulation du produit.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les vapeurs, ni les brouillards de vaporisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa solide

Forme: Liquide dans récipient/conteneur

Couleur: Aucune donnée disponible

Odeur: inodore

Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Le produit est ininflammable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable

Température de décomposition: > 70 °C Dégagement de: Ammoniac

pH: Non applicable

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité:

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Tension de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L



Numéro de matière 146067



permapack

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter coups, frottements et chocs. Travaux de soudage interdits.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de

manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 70 °C Dégagement de: Ammoniac

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067



 Version:
 3.1
 Mise à jour:
 13.1.2023
 Page:
 6 de 10

 Remplace la version:
 3.0
 Date d'édition:
 17.2.2023
 Langue:
 fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Peau sèche; Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë de 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ortophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 256 - 284 mg/kg bw/24h (OECD 453, read across)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ortophosphate d'ammonium dihydrogène: NOAEL Rat, par voie orale = 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Sulfate d'ammonium: NOAEL Rat, par voie orale > 1500 mg/kg bw/24h (ECHA registration, read across)

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

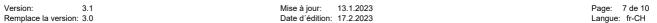
Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale 2410 mg/kg bw DL50 Rat, dermique > 2764 mg/kg bw/24h

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067



permapack

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: Toxicité pour le poisson:

DL50: 1300 mg/L/83d Toxicité pour les algues: EC50: 53 mg/L/192h Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 100 mg/L/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet:

16 05 05 = Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

Recommandation:

1 'élimination doit se faire salon les prescriptions des autorités locales Même après usage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Même après usage, ne

pas ouvrir de force ni incinérer.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1044

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

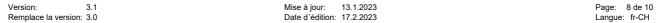
ADR/RID: ONU 1044, EXTINCTEURS
ADN: ONU 1044, Extincteur

IMDG, IATA-DGR: UN 1044, FIRE EXTINGUISHERS

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 6A MDG: Class 2.2, Subrisk -

IATA-DGR: Class 2.2

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 20, Numéro ONU UN 1044

Etiquette de danger:

Dispositions particulières:

Quantités limitées:

120 mL

EQ:

E0

Conditionnement - Instructions:

P003

Conditionnement - Dispositions particulières:

PP91

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP9

Code de restriction en tunnel:

Remarques: ADR/RID: Ce n'est pas une matière dangereuse qui doit être sécurisée et

emballée dans un emballage extérieur solide conformément à la disposition

spéciale 594.

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:

Dispositions particulières:

Quantités limitées:

120 mL

EQ:

Equipement nécessaire:

PP

Remarques: Ce n'est pas une matière dangereuse qui doit être sécurisée et emballée dans

un emballage extérieur solide conformément à la disposition spéciale 594.

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-C, S-V Dispositions particulières: 225 Quantités limitées: 120 mL Excepted quantities: E0 Conditionnement - Instructions: P003 Conditionnement - Réglementations: PP91 IBC - Instructions: IBC - Réglementations: Instructions réservoirs - IMO Instructions réservoirs - UN: Instructions réservoirs - Réglementations:

Arrimage et manutention: Category A.

Propriétés et observations: Fire extinguishers, containing compressed or liquefied gases under pressure

above 175 kPa for expelling fire-extinguishing contents.

Groupe de ségrégation: none

permapack

2

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L

Numéro de matière 146067



permapack

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Non-flamm. gas

Code de quantité exceptée: E0

Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Forbidden

Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 213 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

Dispositions particulières: A19
Emergency Response Guide-Code (ERG): 2L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0,99 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2A = Gaz

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau. (auto-classification)

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 2A = Gaz

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Mise à jour d'ordre général

Créée: 16.8.2016

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Extincteur ABF-Mousse avec capuchon 2 L



Numéro de matière 146067

Version: Page: 10 de 10 Remplace la version: 3.0 Date d'édition: 17 2 2023 Langue: fr-CH

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NOAEL: Dose sans effet nocif observé

ONU: Organisation des Nations unies OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.